

Annexe

Demande d'autorisation en application de l'article 2 du Gouvernement wallon du 23 mars 2017 déterminant les conditions à respecter pour l'organisation des concours de pêche et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions et aux modalités d'exercice de la pêche

(une demande par concours, sauf si plusieurs concours au même endroit)

Recto

Organisateur du concours de pêche (dénomination)

--

Représentant de l'organisateur du concours de pêche

Nom	Prénom
Courriel (Email)	Téléphone mobile (GSM)
Adresse postale	

Date(s) et heures de début et de fin du concours de pêche

Date	de	à

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2017 déterminant les conditions à respecter pour l'organisation des concours de pêche et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche.

Namur, le 30 mars 2017.

Le Ministre-Président

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN